

L'Écho-citoyen

d'Alsace Centrale

Des petits gestes qui font la différence

La collecte évolue

La collecte évolue en permanence : elle s'adapte aux changements de l'habitat, aux modifications des consignes visant à sécuriser les agents et les usagers. Elle est optimisée afin de réduire la consommation de carburant et de limiter ainsi les émissions de CO₂.

C'est pourquoi certains d'entre vous ont connu récemment des changements de jours de collecte. Et quand les circuits de collecte changent, l'heure de passage des agents peut également changer, en fonction de la position de votre adresse dans le circuit. Il est donc important de sortir son bac la veille au soir pour être sûr de ne pas manquer le passage du camion !

Vous trouverez sur le site du SMICTOM toutes les informations nécessaires pour comprendre le dispositif de collecte. Nos équipes sont à votre disposition pour vous renseigner, afin de vous fournir un service de qualité. Merci pour votre attention !

Jean-Pierre PIELA

Président du SMICTOM d'Alsace Centrale

Collecte des bacs et déchèteries : astuces et infos utiles

COLLECTE

- ▶ Les tournées de collecte ont lieu entre 4h30 et 13h30, **n'attendez pas le dernier moment pour sortir votre bac**



- ▶ **Ne laissez pas vos bacs déborder**, pour des questions de salubrité notamment

- ▶ **Orientez le bac poignée côté rue**, pour faciliter le travail des agents



Pour tout savoir sur la collecte, les déchèteries et la facturation, téléchargez les nouveaux règlements sur le site web du SMICTOM

DÉCHÈTERIES

- À partir du 1^{er} janvier 2018, le nombre de passage en déchèterie sera limité à **24 par an et par carte Optimo**. Les apports supplémentaires seront facturés 5€ par passage.
- **Les horaires d'hiver entrent en vigueur au 1^{er} novembre** : ouverture le mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.
- Préférez si possible les **créneaux horaires les moins fréquentés** (fin de matinée et fin d'après-midi).
- Les apports sont limités à 2m³ par semaine. Pour tout savoir sur les déchèteries, RDV sur le site Internet du SMICTOM.



Le bon geste



Ne jetez pas vos textiles à la poubelle ! Ils se recyclent. S'ils peuvent encore servir, ils seront utilisés par ceux qui en ont besoin. Sinon, leurs fibres serviront à fabriquer des isolants par exemple. Trouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur www.lafibredu.tri.fr.



**BORNES
TEXTILES**
(PAS DANS LES BACS)

Astuces : pensez à lacer les chaussures par paires, pour faciliter le travail des trieurs.

Évitez les lingettes... et faites des économies.

Les lingettes deviennent après usage des déchets non recyclables. Enduites de leurs produits chimiques, elles finissent enfouies, incinérées ou pire, posent des problèmes dans le réseau d'assainissement des eaux. **Pourtant, on arrivait bien à faire sans avant leur arrivée !**

Quelques alternatives
économiques,
écologiques
et efficaces :

POUR LE MÉNAGE



Utilisez tout simplement... des chiffons ! Un passage en machine, et ils resservent pour le prochain ménage. Vous ferez des économies.

POUR LES BÉBÉS



Gants de toilette, linge doux avec un produit naturel type liniment, aussi efficace mais moins agressif pour les fesses de bébé.

Ne jetez jamais vos piles, batteries ou accumulateurs usagés dans vos poubelles.



Rejetés sans précaution, les piles et accumulateurs peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, aluminium, lithium, mercure... **Et pourtant, s'ils sont collectés puis traités convenablement, leurs composants sont en grande partie récupérés et valorisés, limitant ainsi notre prélèvement sur les ressources naturelles.**

Éviter le stockage de piles à domicile ! Près de 3 kg de piles et accumulateurs sont stockés par chaque ménage français, d'où le fait que seulement 30 % des piles usagées soit collectés. Si stocker les piles chez soi n'est pas dangereux, cette pratique est néanmoins contre-productive puisque la collecte des piles et des accus permet de recycler 50 % à 70 % du poids de ces déchets. Vous pouvez ramener vos piles dans les points de vente ou en déchèteries.

Le saviez-vous ?

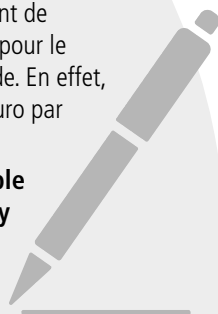
- ▶ Les lingettes sont **16 fois plus chères et créent 20 fois plus de déchets** que le nettoyage classique (source : WWF).
- ▶ **Utiliser une lingette nettoyante, c'est payer plus pour jeter plus...** C'est générer un déchet inutile qui pourrait tout à fait être évité en utilisant des produits tout aussi efficaces : produits d'entretien végétaux certifiés, vinaigre blanc ou savon noir, par exemple.

Collecte des stylos dans les écoles

Suite au succès de l'opération en 2016-2017 à laquelle une soixantaine d'écoles a participé, récoltant ainsi près de 600 kg de stylos et autres instruments d'écriture, la campagne de collecte est renouvelée pour l'année scolaire 2017-2018.

Au-delà de pouvoir recycler ces déchets courants des écoles et de notre quotidien, cette action permet également de soutenir l'association Plan International qui œuvre pour le droit des enfants et l'égalité des filles dans le monde. En effet, Bic, le parrain de cette opération, leur reverse un euro par kilo de stylos collectés.

La liste des écoles participantes est disponible sur notre site web (#stylos). Alors, que vous y ayez ou non des enfants, pensez à déposer vos stylos usagés dans l'école la plus proche de chez vous !



Les meubles aussi ont droit à une seconde vie.

Désormais **4 des 8 déchèteries d'Alsace Centrale* sont équipées d'une benne Éco-mobilier**. Grâce à ces bennes, les meubles de jardin en plastique, les matelas et sommiers, les canapés et autres éléments de mobilier non réutilisables sont collectés et traités dans une filière spécialisée. Ils pourront ainsi être correctement valorisés et ne plus finir en enfouissement. L'éco participation versée par les consommateurs à l'achat des meubles permet de couvrir une partie des coûts de collecte et de traitement assumés par la collectivité. **En 2016, c'est plus de 8 kg par habitant de mobilier usagé qui a ainsi pu être valorisé sur le territoire.**

À partir du 1^{er} janvier 2018, le nombre de passage en déchèterie sera limité à **24 par an et par carte Optimo**. Les apports supplémentaires seront facturés 5€ par passage.

*(Scherwiller, Barr, Villé, Sundhouse).



LES CRÉATIONNAUTES

Vous avez trouvé ce document utile ? N'hésitez pas à le faire circuler autour de vous.

Vous êtes propriétaire ? Faites passer ce document à vos locataires qui bénéficient des services du SMICTOM !

Vous avez des trucs et astuces et vous souhaitez les partager ?

Envoyez-les à courrier@smictom-alsacecentrale.fr (objet : trucs et astuces).

Un beau métier pour la planète !

www.smictom-alsacecentrale.fr

Restez connecté(e),
retrouvez-nous sur Facebook



CITEO

